

Guide pratique pour l'aide à l'impôt

Crédits d'impôt pour aînés



Provenance des informations

À noter que les informations présentes dans ce dépliant proviennent des sites de Revenu Québec, de Revenu Canada et de la Chaire de recherche en fiscalité et en finances publiques de l'Université de Sherbrooke et demeurent la propriété intellectuelle de ces organisations.



Crédits d'impôt **remboursables**

Est un crédit qui vous sera versé si vous y avez droit. Les montants vous sont versés en un ou plusieurs versements que vous recevrez tout au long de l'année (Ex. : crédit pour TPS/TVH, Crédit de solidarité, etc.)



Crédits d'impôt **non remboursables**

Est un crédit qui réduit ou annule l'impôt que vous aurez à payer. Aucune somme ne vous est versée directement, mais vous pouvez l'utiliser pour compenser le montant que vous pourriez payer en impôts (Ex. : crédit pour DONS)



information
et référence
RÉGION 02



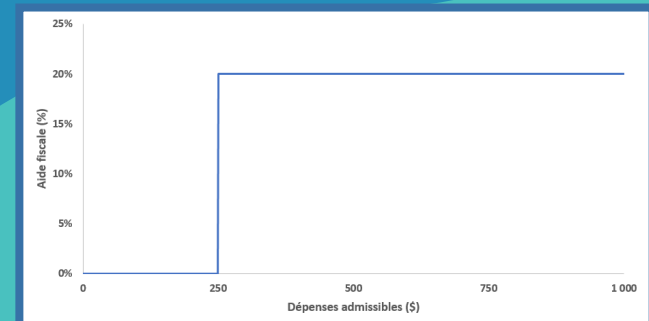
Crédits d'impôt remboursables

Nom du crédit : **Crédit pour activités des Aînés**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à « soutenir la participation régulière des aînés à des activités structurées destinées notamment à améliorer leur capacité physique ou à les aider à conserver le plus longtemps possible leurs facultés cognitives »
2. **Montants admissibles** : le crédit d'impôt est égal à 20 % des frais d'inscription pour un montant maximal est de 40 \$.

Nom du crédit : **Crédit pour frais engagés par un aîné pour maintenir son autonomie**

1. **Description du crédit** : crédit qui vise à aider les aînés à se procurer des biens qui contribuent à accroître leur autonomie en minimisant le risque de chutes ou en permettant une intervention rapide en cas d'accident, et ce, afin de faciliter leur maintien à domicile.
2. **Montants admissibles** :

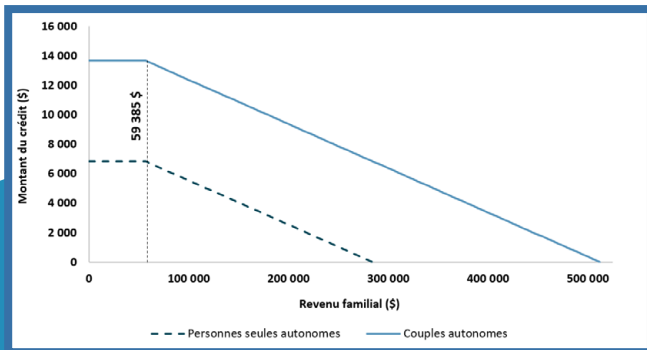


Nom du crédit : **Crédit pour maintien à domicile**

- Description du crédit :** crédit qui vise à soutenir financièrement les aînés pour qu'ils demeurent, le plus longtemps possible, dans leur milieu de vie et, de ce fait, prévenir ou retarder leur hébergement dans le réseau public de la santé et des services sociaux
**** La personne de 70 ans et plus doit conserver les reçus et pourrait avoir à les fournir sur demande.*

2. Montants admissibles :

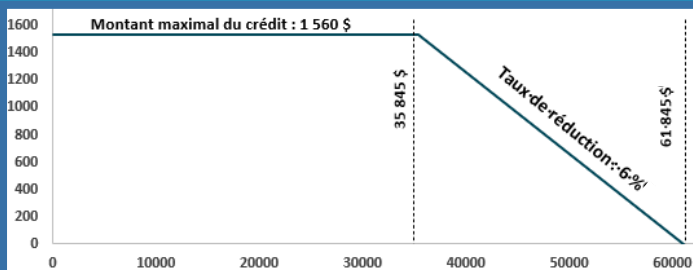
Comparaison de deux ménages ayant droit au plein montant du crédit d'impôt pour maintien à domicile des aînés



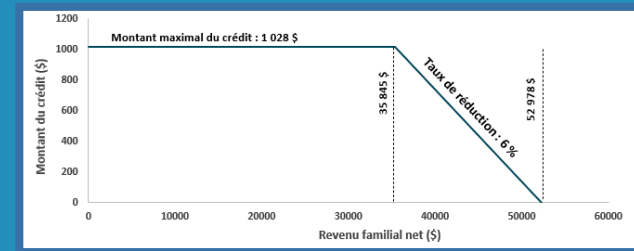
Nom du crédit : **Crédit pour solidarité**

- Description du crédit :** crédit qui vise à venir en aide aux ménages à faible ou à moyen revenu.
- Montants admissibles :**

Montant du crédit pour une famille avec 2 enfants en fonction du revenu familial net (juillet 2021-juin 2022)

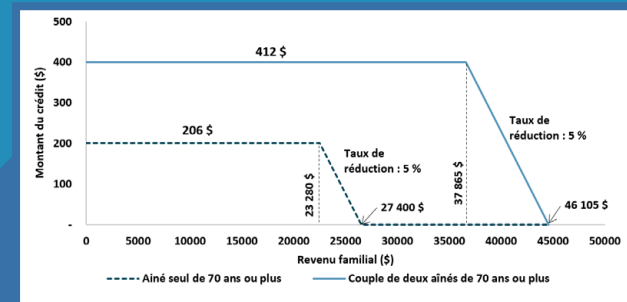


Montant du crédit pour une personne vivant seule en fonction du revenu familial net (juillet 2021-juin 2022)



Nom du crédit : **Crédit pour soutien aux aînés**

- Description du crédit :** crédit qui vise à aider les aînés qui doivent composer avec des revenus modestes et qui peuvent connaître une certaine précarité financière. Cette mesure profite davantage aux aînés qui n'ont pas d'impôt à payer.
- Montants admissibles :**

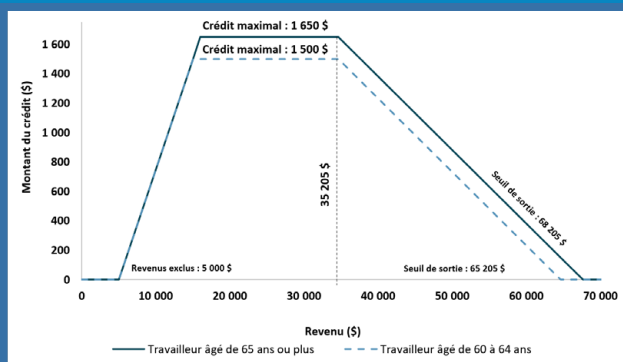


Crédits d'impôt non remboursables

Nom du crédit : **Crédit pour prolongation de carrière**

- Description du crédit :** crédit qui vise à éliminer l'impôt à payer sur une partie du revenu de travail des travailleurs expérimentés afin de les inciter à demeurer ou à retourner sur le marché du travail.

2. Montants admissibles :



Nom du crédit : **Montant pour revenus de retraite**

- Description du crédit :** crédit qui vise à « protéger contre l'inflation le revenu de retraite des personnes âgées à faible ou à moyen revenu.
- Montant admissible :**

Paramètres du montant pour revenus de retraite pour un résident du Québec (Année d'imposition 2020)

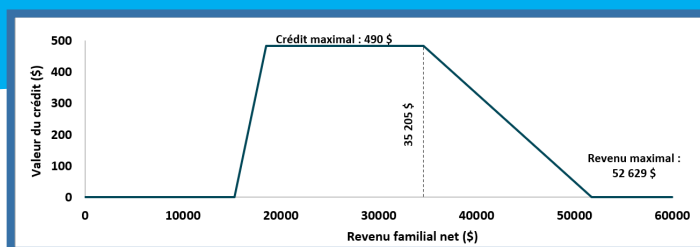
	Valeur maximale du crédit	Seuil de réduction	Taux de réduction	Seuil de sortie
Fédéral	251\$	s.o.	s.o.	s.o.
Québec	435\$	35 205\$	18,75%	50 682\$

Nom du crédit : **Montant accordé en raison de l'âge**

- Description du crédit :** crédit qui vise à alléger le fardeau fiscal des personnes âgées ayant un faible ou moyen revenu.
- Montants admissibles :**

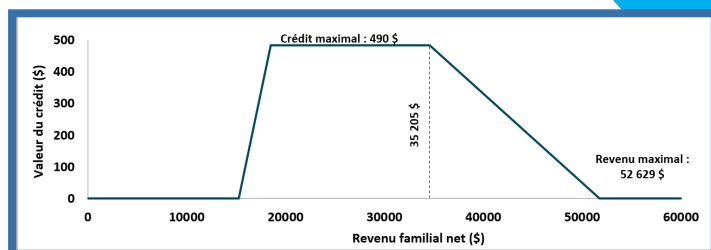
Fédéral :

Valeur du crédit d'impôt en raison de l'âge en fonction du revenu net



Provincial :

Valeur du crédit d'impôt en raison de l'âge en fonction du revenu net familial



Nom du crédit : **Montant pour déficience grave et prolongée des fonctions mentales et physiques**

- Description du crédit :** crédit qui vise à fournir un allègement fiscal aux particuliers touchés d'une déficience physique ou mentale de manière à reconnaître que les particuliers atteints d'un handicap ont une capacité réduite de payer des impôts en raison des coûts additionnels qu'ils ont à supporter.
- Montants admissibles :**

Calcul du crédit pour personnes handicapées et du crédit pour déficience grave et prolongée

	Fédéral	Québec
Montant servant à calculer le crédit	8 575 \$	3 449 \$
Taux du crédit	15 %	15 %
Valeur du crédit	1 286 \$	517 \$
Valeur du crédit pour un résident du Québec	1 074 \$	517 \$